



# RÉGION ACADÉMIQUE GUYANE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Division des personnels  
1<sup>er</sup> degré  
DPE1

Cayenne, le 19 mars 2024

Affaire suivie par :  
Nadine PALMOT  
Tél : 05 94 27 20 33  
Mél : [gestionco.dpe1@ac-guyane.fr](mailto:gestionco.dpe1@ac-guyane.fr)

Route de Baduel BP6011  
97306 Cayenne Cedex

## **Circulaire n°2024-186-DPE1 – Mouvement intra académique 1<sup>er</sup> degré Postes spécifiques à profil et à exigences particulières**

*Publics concernés : Les enseignants du premier degré de l'académie de Guyane*

*Objet : Campagne de rattrapage postes spécifiques à profil LCR Créole*

*Entrée en vigueur : 19 mars 2024*

*Notice : Modalités pratiques de candidature aux postes spécifiques à profil (SPAP) et aux postes spécifiques à exigences particulières (SPEP) dans le cadre du mouvement intra académique du premier degré*

*La circulaire n°2023-02-ASGA-DRH du 10 mars 2023 est abrogée*

*Référencement : Site académique, rubrique "Personnels".*

Pièce jointe :

- Annexe 1 Fiche de poste enseignant de classe bilingue MS et GS à parité horaire Français – Créole
- Annexe 2 liste des postes SPAP LCR Créole vacants et susceptibles d'être vacants

Le Recteur de la Région académique de Guyane  
Chancelier des Universités  
Directeur académique des services de l'Education nationale

**Vu :**

Les lignes directrices de gestion 2023-2025 de l'académie de Guyane relatives aux orientations générales de la politique de mobilité du 13 février 2023.

La présente note de service a pour objectif d'informer sur les modalités de participation et le calendrier des opérations concernant les postes spécifiques à profil LCR Créole dans le cadre de la mobilité des personnels enseignants du premier degré.

Les candidats sont invités à se reporter aux lignes directrices de gestion 2023-2025 de l'académie de Guyane relatives aux orientations générales de la politique de mobilité pour prendre connaissance des éléments du barème.

## 1. LES POSTES SPECIFIQUES

Les postes spécifiques nécessitent, à minima, le recueil de l'avis favorable du supérieur hiérarchique et de la commission académique d'entretien, pour le poste spécifique visé.

La liste des postes spécifiques et les fiches de postes correspondantes sont regroupées au sein d'un recueil annexé à la note de service.

Il est à noter que la commission académique d'entretien examine principalement les motivations des candidats et leur perception de la fonction postulée, au regard des conditions d'exercice propres à ces postes.

Les postes spécifiques sont ouverts aux agents titulaires et contractuels. Toutefois, seuls les agents titulaires remplissant les conditions de titres et de diplômes pour occuper les postes sollicités obtiendront une affectation à titre définitive. Les autres candidats qui ne remplissent pas les conditions de titres et de diplôme mais qui seraient retenus par la commission académique feront l'objet d'une affectation à titre provisoire.

### 1.1 Les postes spécifiques à profil (SPAP)

Il s'agit d'une modalité de recrutement pour laquelle l'adéquation poste/profil doit être la plus étroite, dans l'intérêt du service. La sélection des candidats s'effectue hors barème.

La liste exhaustive des postes spécifiques à profil LCR Créole est publiée en annexe de la note de service académique.

Les candidats qui bénéficient d'un avis favorable pour un « poste spécifique à profil LCR Créole » sont départagés par la commission académique qui établit un classement (hors mouvement et hors barème). Ce classement est **valable uniquement pour le poste demandé et à titre définitif**.

Les postes spécifiques à profil ne nécessitent pas la participation au mouvement informatisé. Les candidats postulent directement en complétant le dossier de candidature, puis sont classés par la commission, et font ensuite l'objet d'une affectation manuelle.

La participation au mouvement informatisé est annulée pour les agents qui obtiennent une affectation dans le cadre des postes à profil.

## 2. MODALITES DE PARTICIPATION

Les personnels qui souhaitent postuler aux postes spécifiques à profil et/ou à exigences particulières devront formuler leur candidature en ligne du **lundi 18 mars 2024 au lundi 25 mars 2024**, à l'adresse suivante :

<https://demarches-guyane.colibris.education.gouv.fr/dpe1-dossier-de-candidature-postes-specifiques-a-profil-et-a-exigences-particulieres-2023-2024>



Tous les postes sont susceptibles d'être vacants. Les candidats ne doivent pas se limiter dans leurs vœux aux seuls postes vacants.

Une fois la candidature saisie, ils seront destinataires d'un accusé de réception à leur adresse mail académique.

Les candidats seront convoqués pour un entretien. Au cours de cet entretien, seront principalement examinées les motivations des candidats et leur perception de la fonction postulée au regard des conditions d'exercice propres à ces postes.

Les avis des commissions d'entretien seront communiqués par retour mail aux adresses académiques des candidats.

### 3. CALENDRIER DES OPERATIONS

Date	Opérations
Lundi 18 mars 2024 au Lundi 25 mars 2024	Saisie des candidatures via le portail COLIBRIS
Jeudi 4 avril 2024 au Lundi 8 avril 2024	Commissions académiques d'entretien
Vendredi 12 avril 2024	Notification des résultats des commissions académiques d'entretien
Lundi 25 mars 2024	Date d'ouverture de la saisie des vœux pour le mouvement intra académique

Pour le Recteur et par autorisation  
Le Chef de la DPE

**Jean RAMERY**



		FICHE DE POSTE
	INTITULE DU POSTE	<b>Enseignant de classe bilingue MS et GS à parité horaire Français – Créole</b>
	PLACE DU POSTE	L'enseignant bilingue est placé sous l'autorité hiérarchique conjointe de l'inspectrice en charge de l'enseignement de la langue et de la culture régionales créole et de l'inspecteur/trice de circonscription.
POSTE  PROFIL DU	CADRE GENERAL	L'enseignant bilingue s'inscrit dans le cadre de la mise en place des classes bilingues à parité horaire dans l'académie et dans la politique REP+. Il contribue de façon déterminante au fonctionnement de l'école inclusive. Il dispense l'enseignement de tous les champs disciplinaires des programmes de la maternelle et de l'élémentaire en français et en créole. Parité horaire sur la semaine ( 12 heures de français , 12 heures de créole)
	MISSIONS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participer à l'accueil des élèves et de leurs familles avec l'équipe enseignante.</li> <li>• Conseiller et informer les parents tout au long de l'année.</li> <li>• Assurer la sécurité affective des élèves tout au long de l'année scolaire.</li> <li>• Contribuer à la mise en place du parcours linguistique, langagier et culturel de l'élève.</li> <li>• Présenter le dispositif des classes bilingues lors des instances dédiées.</li> </ul>
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Inscrire son action dans le cadre du plan maternelle, du plan lecture, du plan français, du plan maths de même que dans le cadre du dispositif classes bilingues.</li> <li>• Mettre en place un parcours linguistique, langagier et culturel.</li> <li>• Evaluer régulièrement les compétences en maîtrise de la langue orale française.</li> <li>• Travailler en collaboration avec les équipes enseignantes.</li> <li>• En concertation avec l'équipe enseignante élaborer les emplois du temps personnalisés des élèves en veillant à respecter leur temps de réception et de production orale de façon équilibrée en français et en créole</li> <li>• Sous le pilotage du directeur, avec l'équipe pédagogique, se saisir des résultats des évaluations repères de début et de mi CP, de CE1, De CM1 les analyser en équipe et y apporter des remédiations</li> <li>• Mener les évaluations demandées par la circonscription dans le cadre du suivi scolaire des élèves concernés.</li> <li>• Sous le pilotage du directeur avec l'équipe pédagogique, penser le temps de récréations comme un temps social d'échanges entre les élèves dans les deux langues.</li> <li>• En lien avec la circonscription et l'IEN en charge de l'enseignement des LCR participer aux réunions et aux sessions de formations.</li> <li>• Transmettre les informations entre le dispositif et les classes dans des conseils de cycle spécifiques. (Liaisons GS/CP), dans les conseil école-collège</li> <li>• Conseiller et partager des ressources dans le domaine du bilinguisme avec les enseignants de l'école.</li> </ul>
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Justifier du niveau C2 du CECRL en créole .</li> <li>• Savoir travailler en équipe et en réseau (sens du collectif).</li> <li>• Utiliser des outils numériques (livres numériques par ex.).</li> <li>• Développer une pensée inventive permettant de créer des passerelles entre l'environnement familial des élèves et l'univers scolaire (transposition didactique).</li> <li>• Connaître les convergences et divergences entre code scolaire et code familial à dessein de lever les obstacles épistémologiques pouvant se manifester lors des apprentissages.</li> </ul>
	PRE-REQUIS (diplômes ou expériences)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etre habilité à enseigner la langue créole</li> <li>• Expérience de contractuel 1<sup>er</sup> degré</li> </ul>
	NOMINATION	Affectation au mouvement principal (Titulaire) <b>pendant 3 ans renouvelable</b> – Affectation de contractuel
	REGIME INDEMNITAIRE	Indemnité REP+

**MODALITES DE  
CANDIDATURE**

- Saisie en ligne du dossier de candidature via la plateforme COLIBRIS, avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d'inspection ou compte rendu d'évaluation ;
- Entretien avec une commission académique de recrutement.

**POSTES VACANTS OU SUSCEPTIBLES D'ETRE VACANTS  
CLASSES BILINGUES FRANÇAIS-CREOLE - Rentrée 2024**

<b>CIRCONSCRIPTION MATOURY REGINA OYAPOCK</b>		
<b>ECOLE</b>		<b>NIVEAU</b>
1	Maternelle Chantal SMITH (création)	GS
2	Elémentaire Jacques LONY	CP <sub>12</sub> x 2
3	Elémentaire Jaques LONY	CE1 <sub>12</sub> x 2
4	Elémentaire St Michel	CE2
5	Ecole GABIN (création)	GS
<b>CIRCONSCRIPTION CAYENNE 1 SAUL</b>		
<b>ECOLE</b>		<b>NIVEAU</b>
6	Elémentaire Edmard MALACARNET	CE2
7	Maternelle Jean MACE	GS
8	Elémentaire Jean MACE	CE1 <sub>12</sub> x 1
<b>CIRCONSCRIPTION MACOURIA MONTSINERY-TONNEGRANDE</b>		
<b>ECOLE</b>		<b>NIVEAU</b>
9	EP Serge ADELSON	GS
10	EP Edmé COURAT	CE1 <sub>12</sub> x 2
<b>CIRCONSCRIPTION KOUROU 1</b>		
<b>ECOLE</b>		<b>NIVEAU</b>
11	Elémentaire Eustase RIMANE	CP <sub>12</sub> X1
12	Elémentaire Eustase RIMANE	CE1 <sub>12</sub> X 2
13	Elémentaire Eustase RIMANE	CE2
14	Elémentaire Eustase RIMANE	CM1
<b>CIRCONSCRIPTION KOUROU 2</b>		
<b>ECOLE</b>		<b>NIVEAU</b>
15	Maternelle Michel LOHIER	GS
16	Elémentaire Michel LOHIER	CP <sub>12</sub> X 1
17	Elémentaire Michel LOHIER	CE1 <sub>12</sub> X1
18	Elémentaire Michel LOHIER	CM2